

5^c Journal du Lot 5^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|--------------------------------------|----------|--------|--------|
| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| CAHORS ville..... | » | » | 8 fr. |
| LOT et Départements limitrophes..... | 3 fr. | 5 fr. | 9 fr. |
| Autres départements..... | 3 fr. 50 | 6 fr. | 11 fr. |

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

| | |
|--------------------------|----------|
| ANNONCES (la ligne)..... | 25 cent. |
| RÉCLAMES..... | 50 — |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La charrue des chiens

Il sera donc dit que nous serons toujours les derniers à profiter de nos propres découvertes !

C'est en France qu'est née l'aéronautique, et il semblait, tant pour les avions que pour les dirigeables, que nous dussions posséder pour longtemps, au point de vue de la défense nationale, une avance considérable. Or, nous sommes aujourd'hui distancés par beaucoup de pays. Toutes les grandes puissances maritimes ont des dirigeables et des hydro-aéroplanes, dont elles attendent de grands services pour une offensive immédiate comme pour l'éclairage, et la Marine française n'a encore ni matériel, ni centres — à peine un ! — mais seulement un projet qui attend la sanction du Parlement. Quant à notre armée de terre, son service de l'aéronautique n'a été, jusqu'à l'avènement du général Bernard, que désordre, incurie, incohérence et gaspillages.

Invocera-t-on, à titre de circonstance atténuante, la rapidité avec laquelle l'aéronautique est venue se substituer à l'aviation, pour dire en peu d'années un énorme développement ? Cette rapidité fut, en effet, déconcertante. Si le commandant Renard a pu, dès 1885, accomplir dans les airs un circuit fermé sur le dirigeable « La France », ce n'est qu'à partir de 1901, après que le Santos-Dumont eut « bouclé » la Tour Eiffel, que le problème de la navigation aérienne par les dirigeables a été réellement résolu au point de vue militaire.

Quant à l'aviation, elle est née d'hier. Songez que la traversée de la Manche par Blériot ne remonte qu'à 1909 ! C'est en 1910 seulement que l'on songea au Ministère de la Guerre à en tirer parti. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que l'on ne fût point parvenu, en trois ans, à une organisation parfaite. L'exemple de l'Allemagne est là, malheureusement, pour nous montrer ce que l'on eût pu faire avec plus de méthode.

La plus grande faute que nous ayons commise, celle d'où sont venues toutes les autres, a été de ne pas donner dès le premier jour à l'aéronautique une organisation rationnelle. Un service destiné à régler une matière toute neuve et en perpétuelle transformation doit être autonome, et posséder une personnalité lui appartenant en propre ; l'union de la jeune aéronautique avec cette vieille et traditionnelle personne qu'est la Direction du Génie, ne pouvait être féconde qu'en résultats fâcheux ; telles ces jeunes filles qui épousent des vieillards, et ne tardent pas à faire parler d'elles. Le général Directeur du Génie, suffisamment absorbé par sa tâche ordinaire, ne pouvait suivre que d'un œil distrait le service accessoire dont on l'avait chargé.

Pour remédier à cet état de choses, on créa l'Inspecteur permanent de l'Aéronautique, sous les ordres de qui furent placés les troupes et les établissements, et qui correspondait directement avec le Ministre, tandis que, d'autre part, le Directeur du Génie conservait l'administration des crédits, et se trouvait, en fait, réduit au rôle de simple liquidateur des dépenses. Les études et la commande du matériel ne lui appartenaient pas ; on ne lui soumettait par les cahiers des charges des marchés, il n'avait qu'à payer.

C'est ici que l'on entre à pleines voiles dans la fantaisie. Dès que les frères Wright eurent démontré, en 1906, la possibilité de résoudre le problème de la navigation aérienne avec le plus lourd que l'air, une foule d'industriels, dans la pensée que l'avion allait promptement prendre l'importance de l'automobile, se mirent à en construire, et l'Inspecteur de l'Aéronautique, désireux d'encourager

ces efforts, se mit à commander du matériel de toutes les marques, sans études techniques préalables, et sous la seule garantie du témoignage de satisfaction que donnaient les pilotes aux spécimens qu'ils avaient montés. C'est ainsi que nous sommes arrivés à n'avoir qu'une flotte d'échantillons.

Il n'y a rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que, après les avoir payées très cher, l'on soit amené à réformer des escadrilles entières dès le jour de leur réception, avant tout essai d'utilisation, pour ne pas allonger la liste des martyrs de l'aviation.

Aucune considération militaire, d'autre part, n'a présidé au choix des centres, qui furent placés, celui-ci dans le voisinage d'un constructeur, celui-là à proximité d'une ville qui avait fait des sacrifices. Quant au commandement des centres, on le confia à des officiers pilotes plus sportifs qu'administratifs, et il est tels centres où l'on ne trouverait pas trace de la plus élémentaire comptabilité. La responsabilité incombait à ceux qui n'avaient pas adjoint au commandement des collaborateurs compétibles.

Et vous pensez bien que, dans cet abandon général, l'entretien du matériel laissait beaucoup à désirer. Au gaspillage des deniers publics, provenant de ce qu'on achetait sans compter du matériel que souvent l'on eût trouvé en excédent dans tel autre centre, s'est ajouté, malheureusement, le gaspillage des vies de nos braves officiers et sous-officiers aviateurs.

Telle était, il y a quelques mois encore, la situation de nos services de l'aéronautique. Chacun tirait de son côté ; c'était ce que l'on appelle dans mon pays de Savoie, la charrue des chiens.

La direction autonome de l'aéronautique vient d'être créée, et un homme de grande valeur, le général Bernard, a été placé à sa tête. Cela va changer. Nous en reparlerons prochainement.

Emile CHAUTEUPS
Sénateur de la Haute-Savoie
Ancien Ministre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 janvier (matin)

PRÉSIDENCE DE M. AUGAGNEUR
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre aborde la discussion du projet de loi adopté par le Sénat, modifiant les articles de la loi municipale de 1884, relatifs à la responsabilité des communes en cas de troubles.

La discussion générale est ouverte et les articles 106 et 107 sont votés.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance de l'après-midi
PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre reprend la discussion des projets scolaires. Elle vote l'article ainsi conçu :

« La contrainte par corps ne doit pas s'exercer contre les personnes en contravention avec les prescriptions de l'article 13, si elles paient moins de 6 fr. d'impôt et si elles produisent un certificat d'indigence. »

La discussion est interrompue pour permettre à M. Noulens, ministre de la guerre, de déposer un projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit de 20.000 fr. pour la célébration des obsèques du général Picquart aux frais de l'Etat.

MM. Joseph Denais et Bienaimé, poussent des cris inarticulés. Personne toutefois n'ose s'opposer à la discussion immédiate et le projet est adopté par 358 voix contre 114.

Dans l'exposé des motifs du projet de loi tendant à faire célébrer les obsèques du général Picquart aux frais de l'Etat, le ministre de l'intérieur s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Le général Picquart, commandant le deuxième corps d'armée vient de disparaître. Par une initiative à laquelle nous pensons que vous voudrez bien vous associer, le gouvernement a décidé d'accorder l'hommage solennel de funérailles aux frais de l'Etat, à l'ancien ministre de la guerre, à celui qui, à une heure grave, a exprimé la conscience nationale et n'a reculé devant aucune considération pour servir la grande idée de justice.

« Nous avons, en conséquence, l'honneur de soumettre à vos délibérations le projet de loi ci-après, pour lequel nous vous demandons le bénéfice de l'urgence :

« Article unique. — Il est ouvert en addition aux crédits provisoires, alloués par la loi du 29 décembre 1913, un crédit s'élevant à la somme de 20.000 fr. »

Par 358 voix contre 114, le projet est voté.

M. Ellen-Prévoit présente ensuite cet amendement :

« La nomination des instituteurs et des institutrices titulaires est faite par l'inspecteur d'Académie, après avis d'un comité composé de l'inspecteur primaire, des directeurs et directrice des écoles normales, des représentants élus des instituteurs et institutrices au conseil départemental et d'un délégué des Amicales du département. »

M. Viviani demande la disjonction qui est votée.

La discussion est close. L'ensemble du projet de loi scolaire est voté par 424 voix contre 131.

Et la séance est levée.

Séance du 21 janvier

La Chambre a repris la discussion de la loi sur la responsabilité des communes en cas de troubles. Le projet a été adopté après diverses observations présentées par MM. Dejeante et Favre.

Séance de l'après-midi
PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre a continué la discussion du projet de réglementation des débits de boissons.

M. Lefebvre critique le projet qui sera, dit-il, inefficace : il ne votera pas la loi.

M. Berry combat également la loi, car dit-il, le nombre des débits n'a rien à voir avec le développement de l'alcoolisme.

La suite de la discussion est renvoyée à mercredi prochain.

M. Betoulle développe un projet de résolution tendant à affecter les soutiens de famille de la classe 1913 aux régiments les plus proches de leurs familles.

M. René Renoult dit que des ordres ont été donnés en ce sens.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 20 janvier

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat a commencé la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

M. Perchot a la parole. Il s'efforcera, dit-il, d'exposer avec la plus grande impartialité et en homme d'expérience, ses vues sur la réforme fiscale. Il exprime tout d'abord l'avis qu'avant de s'inspirer des systèmes étrangers, il faut se préoccuper d'adapter la réforme fiscale au caractère et au tempérament français. Il reproche à la Commission sénatoriale, d'avoir complètement innové en la matière, et d'avoir méconnu tout le travail accompli par la Chambre. Elle aurait pu conserver au moins l'ossature du projet Caillaux. Il fait du projet sénatorial une très vive critique.

Pourquoi, demande-t-il, la Commission a-t-elle abandonné la plus grande partie du cadre cédulaire

du projet de la Chambre ? Elle semble avoir reculé devant la difficulté de saisir dans les cédules, les revenus professionnels.

L'orateur estime que seul le système cédulaire permet de réaliser le maximum d'équité, grâce notamment, à la discrimination des revenus.

M. Perchot estime qu'on pourrait taxer les revenus commerciaux, industriels, sans inquisition ni arbitraire, en frappant le chiffre d'affaires.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

M. Noulens, ministre de la guerre, dépose le projet de loi tendant à voter un crédit de 20.000 fr. pour les obsèques du général Picquart, aux frais de l'Etat.

M. Delahaye proteste, mais après quelques paroles de M. Doumergue, président du Conseil, les crédits sont votés par 221 voix contre 30.

Et la séance est levée.

Portes et fenêtres

Si l'impôt des portes et fenêtres disparaît avec la réforme fiscale, les archéologues ne le regretteront pas, car il a plus d'un méfait artistique sur la conscience.

Lorsqu'il fut créé, voilà plus d'un siècle, le contribuable chercha naturellement, surtout en province, à diminuer la matière imposable. De petites fenêtres plus « rurales » furent aménagées dans de grandes fenêtres « bourgeoises » dont on boucha le pourtour au grand détriment de l'art et de l'hygiène.

Aujourd'hui, en recrépissant les murs d'anciens édifices, on découvre souvent de magnifiques fenêtres de la Renaissance murées en tout ou en partie : les meneaux ont été brisés jusqu'à leur racine et le dégât est irréparable.

Le bon vin blanc

On adressa bien des critiques à Jules Claretie, durant les vingt-huit années de son règne rue de Richelieu, mais on ne put jamais lui reprocher de ne pas défendre avec acharnement la « tenue » de la Maison. Il n'aimait que le beau langage, le style noble et les mots les plus usuels, les paroles les plus naturelles le choquaient comme une vulgarité.

Ainsi, comme on répétait les *Honnêtes femmes*, de Beque, une phrase surprit l'administrateur :

« Quand je sens que je vais m'endormir, je trempe le bout d'un biscuit dans un demi-verre de ce petit vin blanc, la seule boisson que me dise quelque chose. »

— Du petit vin blanc à la Comédie Française ! s'exclama Jules Claretie.

— Eh bien ? fit Henry Beque, surpris.

— Voyons, lui dit l'administrateur avec son bon sourire mi-narquois, mi-bonhomme, il faudrait mettre du marsala.

Parlons français

Un de nos confrères relève avec juste raison les fautes que voici :

— C'est une erreur involontaire.

— Un souvenir rétrospectif.

— Vous mentez sciemment.

Ce sont là des expressions que l'on retrouve chez les meilleurs auteurs et chez ceux-là mêmes qui passent pour posséder le style le plus châtié.

Or une erreur qui serait volontaire ne serait plus une erreur, mais un mensonge.

Quand on ne ment pas sciemment, on ne ment pas du tout : on se trompe.

— Enfin, quel linguiste éminent pourrait dire ce que serait un souvenir qui ne serait pas rétrospectif ?

Il est bien certain que les écrivains qui emploient de telles expressions commettent une erreur involontaire... oh ! pardon !..

Trop honnête

Duclos disait un jour dans un salon : — Rien de bégueule comme les filles galantes dans une conversation ! Elles croient se racheter en criant contre la moindre licence des mots.

Après cet exorde, Duclos enfila une histoire leste, puis une autre, plus leste encore. Il commençait la troisième quand Mme de Rochefort l'arrêta :

— Prenez garde, Duclos, vous nous croyez aussi par trop honnêtes.

INFORMATIONS

Le contrôle parlementaire

Nous avons annoncé le dépôt par le ministre des finances, d'un projet de loi établissant un contrôle de l'exécution du budget et en particulier de l'emploi des deniers publics. Le projet de loi comporte deux titres : contrôles administratifs, contrôles de la Cour des comptes, et dix articles.

Le contrôle administratif sera assuré par un corps de contrôleurs recrutés au concours et les rapports devront être adressés, avant le 1^{er} octobre de l'année de la clôture de l'exercice, au premier président de la Cour des comptes. Sera instituée une section spéciale de contrôle budgétaire, qui recevra et discutera les rapports particuliers et les rapports d'ensemble émanant des corps de contrôle avec les réponses des administrations aux dits rapports et les répliques finales des contrôleurs. Le rapport public annuel devra être remis au président de la République, le 15 juillet, au plus tard, et publié dans les huit jours suivants par les soins du procureur général.

Les Derniers Moments du Général Picquart

M. Clemenceau publie, dans « l'Homme Libre », un émouvant article consacré à la vie et à la carrière du général Picquart.

On sait que l'ancien président du conseil gardait une profonde amitié à l'homme qui fut son ministre de la guerre et qu'il s'est rendu à Amiens dès qu'il eut appris la mort de celui-ci. C'est là qu'il a recueilli les détails qu'on va lire sur la fin stoïque du général Picquart :

Sa seule fin dit toute sa vie. Le mardi, une plaie mortelle au crâne à la suite d'un accident de cheval. Il étancha le sang, enfonce son képi et remonte sur sa bête. Il rentre pour les devoirs du service méticuleusement accomplis. Mercredi, jeudi, vendredi, le service toujours sans une défaillance. Il a ordonné le secret absolu. Pas une plainte.

Ses dernières signatures sont du samedi. Il est terrassé, le dimanche. Pas un mot. Le lundi matin, il est à la mort. Son fidèle ami, le colonel de Lallemand, est accouru. Il n'a déjà plus la force de parler mais, d'un crayon ferme, il donne encore les indications nécessaires sur les mesures à prendre tout à l'heure, quand la vie va l'abandonner. Il dit où se trouve son testament et, philosophiquement, conclut : « Le plus tôt, ce sera fini... » Il paraît tomber dans le coma mais il se ravise, reprend le crayon et, dans la douleur d'un suprême effort pour sourire, trace le dernier mot. « Merci, bon ami... » Il retombe. Encore quelques mouvements... C'est fini.

Les tours pour enfants

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales a approuvé le rapport de M. Gilbert Laurent sur la proposition de loi présentée par M. Eugène Chanal, ayant pour objet le rétablissement des tours pour l'abandon des enfants.

D'après cette proposition, il y aurait dans chaque arrondissement au

moins un tour destiné à recevoir les enfants trouvés ou abandonnés.

Ces tours, placés de préférence dans les établissements hospitaliers, seraient ouverts le jour et la nuit. Un employé consignerait sur un registre le jour et l'heure du dépôt des enfants, leur sexe, leur âge apparent, les marques naturelles et les vêtements qui pourraient plus tard servir à les faire reconnaître par leurs parents.

Les mères qui auraient été poussées par la misère à abandonner leurs enfants pourraient toujours les reprendre. Dans ce cas, un secours mensuel leur serait accordé par l'assistance publique. Les personnes qui auraient abandonné un enfant dans un lieu solitaire ou non, à l'exception des tours, seraient condamnées à un emprisonnement d'un an à trois ans.

Dans l'exposé des motifs de sa proposition, M. Eugène Chanal estime, d'après M. le docteur Bertillon, que le chiffre annuel des victimes de l'abandon est en moyenne de cinquante mille.

« Si le tour, déclare le député de l'Ain, sauvait seulement un millier de vies humaines chaque année, son rétablissement ne devrait pas faire l'objet de la moindre hésitation. »

Les Soldats créoles seront rapatriés

Le service de la deuxième sous-intendance coloniale vient de recevoir l'ordre de procéder au rapatriement des recrues créoles du 22^e colonial, qui ont été jugées inaptes à servir en France par la commission spéciale de réforme, instituée conformément aux instructions du ministre de la guerre. En conséquence, les soldats créoles originaires de la Réunion ont été embarqués, le 22 courant, à bord du vapeur-courrier de Madagascar ; ceux à destination des Antilles seront évacués sur Bordeaux, où ils prendront le premier courrier en partance.

Les Incidents de Saverne

Le parti progressiste a déposé au Reichstag un projet de loi relatif à l'emploi de la force militaire pour l'exécution des mesures de contrainte publique dont le premier article est ainsi conçu : « La force militaire ne peut être employée pour la répression des troubles intérieurs que sur la demande d'une autorité compétente. Les cas où une telle demande est recevable et les formes dans lesquelles elle doit être exécutée sont déterminées par le Conseil fédéral. »

Tirages Financiers

Ville de Paris 1871
Le numéro 1.121.762 gagne 100.000 francs.
Les deux numéros suivants gagnent chacun 50.000 francs :
582.769 988.247

Les dix numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs :
1.216.125 734.963 12.580 424.882
1.221.422 792.576 583.955 430.661
291.782 114.075

Soixante-quinze numéros gagnent chacun 1.000 francs.

EN ORIENT

Reprise des Relations gréco-turques

M. Panas, ministre de Grèce à Constantinople, est arrivé aujourd'hui, Ghallib-Kemal-Bey, ministre de Turquie à Athènes, est parti hier pour cette ville.

Les Frontières serbo-bulgares

D'après un télégramme de Stroumitza, le général russe Holmsen, qui avait été choisi comme arbitre entre la Serbie et la Bulgarie pour l'attribution de certains territoires contestés à la frontière, a fait connaître sa déci-

sion qui, presque sur tous les points, est favorable à la thèse bulgare.

Les deux partis s'étaient engagés à l'avance à accepter la décision de l'arbitre.

Vers une Entente bulgare-turque

Fethy-Bey, ministre de Turquie à Sofia, est arrivé à Constantinople. Il a eu avec le grand-vizir un long entretien. M. Tontcheff, ministre de Bulgarie à Constantinople, est venu lui aussi hier à la Sublime-Porte. Ces deux visites provoquent de nombreux commentaires. Le « Tanine » publie un article montrant la communauté des intérêts qui existe entre la Turquie et la Bulgarie, et même le sentiment de revanche animant les deux pays en ce qui concerne la Macédoine et les îles.

L'accord des puissances sur la question des îles

La « Gazette de Cologne » écrit dans un télégramme officieux de Berlin :

« Maintenant que l'accord s'est fait entre les grandes puissances dans la question des îles, la Grèce et la Turquie recevront communication officielle de la teneur de cet accord. Pour gagner du temps, on n'aura sans doute pas recours à une communication collective, mais il est probable que l'Angleterre sera chargée de faire savoir à Athènes et à Constantinople sur quels points, dans la question des îles, les puissances se sont entendues. »

Petites Nouvelles

On annonce la mort de M. de Pressensé, président de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, ancien député du Rhône. Il était né en 1854.

— On mande de Châteaulin, que le dundee « Odette », de Camaret, est arrivé, venant de Cap-Blanc (Afrique Occidentale), avec un chargement de 11.000 langoustes royales. Ces langoustes ont été vendues à un mareyeur au prix de 2 fr. 35 le kilo.

— La famine règne dans la plus grande partie de l'Etat de Sonora, (Mexique). Des centaines de personnes meurent quotidiennement de faim. De nombreuses mères, désespérées, se suicident après avoir tué leurs petits enfants.

— La conférence pour la sauvegarde de la vie humaine en mer a terminé ses travaux dans l'assemblée plénière des plénipotentiaires, qui s'est tenue mardi, au Foreign-Office.

Elle a voté à l'unanimité le projet de la convention et du règlement qui avait été rédigé par le président de la délégation française, M. Guernier.

— A Cette, un jeune garçon, âgé de quatorze ans, chassait près du fort Richelieu. Quatre autres enfants, âgés de dix à douze ans, se trouvaient avec lui. L'un d'eux, nommé Antoine Cerrato, se mit à lancer des boules de neige au jeune chasseur, qui le menaçait de tirer sur lui s'il ne cessait pas son jeu. Cerrato n'en fit rien. Son camarade le mit en joue et fit feu, le blessant grièvement.

— A la suite d'une discussion qu'elle eut avec son père, une jeune fille de 21 ans, Mlle Jeanne, demeurant chez ses parents, rue Polonceau, a tiré sur son père, sans l'atteindre un coup de revolver. Après quoi elle alla se constituer prisonnière au poste de police.

— Deux forçats annamites, qui avaient assassiné, en 1913, un de leurs co-détenus, au pénitencier des îles Poule-Condore, ont été guillotiné à Saigon. Aucun incident ne s'est produit.

CAUSERIE

LE CRÉDIT AGRICOLE

L'œuvre du Crédit agricole mutuel restera sans doute l'une des plus belles de la troisième République. Elle a mis à la disposition des populations rurales, à des conditions extrêmement avantageuses, les avances qui leur manquaient trop souvent. Je n'ai pas à examiner de nouveau les diverses lois qui ont institué et perfectionné le Crédit agricole, à rappeler que l'édifice aujourd'hui à peu près achevé a été commencé en 1894, et continué en 1899, 1906, 1910, à mesure que l'expérience déjà acquise et les résultats enregistrés permettaient de prévoir d'autres besoins, et que de nouvelles ressources étaient mises à la disposition des caisses régionales ou locales dont l'activité sans cesse croissante exigeait des capitaux plus considérables.

On peut maintenant, grâce à des précisions officielles récemment fournies, jeter un coup d'œil d'ensemble sur le chemin parcouru depuis la création du Crédit agricole mutuel jusqu'au 31 décembre 1912.

A cette date, 98 caisses régionales — j'ai exposé naguère ici le fonctionnement des caisses régionales et des caisses locales, ainsi que celui des différents systèmes de Crédit — bénéficiaient de sommes prêtées par l'Etat. Le total des avances, après déduction des remboursements effectués atteignait alors, presque 86 millions. Les avances s'élevaient, pour la seule année 1912, à quatorze millions. Le capital entièrement versé par les caisses régionales était environ de vingt et un millions et demi, et elles ont eu à leur disposition pour leurs opérations à court terme, au cours de cette même année, 91 millions et demi contre 85 millions en 1911.

Elles ont escompté — et c'est ici que s'atteste la faveur toujours plus grande dont elles jouissent dans le monde rural — pour plus de 182 millions d'effets (soit une augmentation de vingt millions sur 1911). Leurs frais généraux se sont élevés à 512.000 francs, représentant 0 fr. 26 par 100 francs de chiffre d'affaires, ce qui motive une légère critique ainsi exprimée : « Cette moyenne reste évidemment trop forte. Le service a dû appeler sur ce fait l'attention des administrateurs de certaines caisses régionales dont les dépenses pour frais généraux n'étaient pas toujours suffisamment justifiées. »

Quant aux caisses locales, leur nombre était de 4.204 au 31 décembre 1912, contre 3.946 au 31 décembre 1911 et elles comptaient 215.700 adhérents, contre 185.500. Leurs opérations de prêts en 1912 portent sur plus de 147 millions et dépassent de 12 millions et demi celles de l'année précédente.

Les sociétés coopératives de transformation et de vente de produits agricoles, qui se constituent ou qui modifient leurs installations et qui demandent à bénéficier des dispositions de la loi du 29 décembre 1906 (sociétés laitières, vinicoles, fruitières, etc.) ont été en 1912 au nombre de 102 auxquelles on a prêté plus de deux millions et demi.

Enfin la loi du 19 mars 1910 instituait le crédit individuel à long terme. « Les avances », lit-on, dans le rapport du Ministre de l'Agriculture, « mises à la disposition des caisses régionales sont passées de 7.066.000 francs à la somme de 12.187.800 francs. Sur cette somme, il a été consenti, dans le cours de 1912, 969 prêts nouveaux pour 3.609.443 francs, soit une moyenne de 3.725 francs par prêt. Ainsi, depuis le vote de la loi, 2.049 agriculteurs ont obtenu des prêts à long terme dont l'importance atteint 7.721.995 francs. »

Il semble à première vue, que les

petits cultivateurs n'apportent qu'un empressement relatif, à profiter des avantages de la loi ; mais l'explication en est immédiatement donnée : « Pendant la dernière année, les caisses ont reçu un nombre considérable de demandes d'emprunt à long terme qu'il ne leur était pas possible d'accueillir. Le législateur s'est proposé avant tout de mettre à la disposition d'agriculteurs jeunes, laborieux et honnêtes, désireux de se consacrer à la culture, les moyens de se constituer la petite exploitation qui leur permettra de fonder une famille et de pourvoir à ses besoins. Par conséquent, pour se conformer à l'esprit de la loi, les caisses régionales ne peuvent prêter leur concours pour la réalisation de prêts à long terme que dans le cas où elles ont la certitude que leur intervention aura pour résultat de conserver une famille à l'agriculture, de créer ou de consolider une petite exploitation rurale. »

Rien n'est plus exact ; mais ne se montre-t-on pas parfois trop sévère en rejetant certaines demandes dignes d'intérêt ?

Adrien DARIAC.
Député de l'Orne.

CHRONIQUE LOCALE

Hommage des Républicains

La Chambre et le Sénat, à une énorme majorité, ont voté les crédits demandés par le gouvernement pour la célébration, aux frais de l'Etat, des obsèques du général Picquart, ancien ministre de la guerre.

Les volontés dernières du défunt n'ont pas permis la réalisation du vote du Parlement, mais il n'importe, celui-ci a fait son devoir, en rendant un hommage à la mémoire de ce grand citoyen.

Le pays tout entier s'est associé à cette manifestation, car il n'a pas oublié le rôle superbe que joua, pour la justice, contre l'infamie d'Estherazy et de ses soutiens, le lieutenant-colonel Picquart.

La réhabilitation de l'innocent qui expiait à l'île du Diable le crime des faussaires réfugiés dans les bureaux de l'Etat-major, fut surtout l'œuvre de Picquart, et personne n'a oublié l'affreux martyre qu'il dut subir avant que la vérité, enfin, ait éclaté au grand jour.

L'hommage que le Parlement lui a rendu dans la séance de mardi, était mérité : tous les républicains y ont applaudi.

Seuls les cléricaux notoires ont refusé de s'y associer : le général Mercier lui, a eu tout au moins la pudeur de s'abstenir.

Et à côté de ces adversaires du droit, de la justice, à côté du général Mercier, nous voyons également le nom du sénateur Rey. Celui-ci s'est abstenu ! Mais qu'il ait donc, une fois pour toutes, le courage de dire son opinion !... Certes ! il est bien tard pour changer ; et c'est peut-être là aujourd'hui son excuse, si vraiment on peut l'excuser de se confondre dans les rangs des adversaires acharnés de la vérité, de la justice, tel Mercier, et des faussaires, tels les Henry, les Estherazy !

LOUIS BONNET.

Ecole Normale

Un congé d'inactivité est accordé, sur sa demande, à Mme Eychène, professeure directrice de l'école annexe de l'Ecole normale des filles de Cahors.

Votes de nos Sénateurs

Sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit pour la célébration, aux frais de l'Etat, des obsèques du général Picquart, ont voté :
Pour : MM. Cocula, Loubet. M. Rey s'est abstenu.
Le Sénat a adopté le projet par 220 voix contre 29.

Votes de nos députés

Sur l'amendement de M. Fougère au projet de loi de défense scolaire, tendant à la création d'une Commission centrale qui choisira les livres scolaires, ont voté :

Contre : MM. de Monzie, Bécays et Malvy.
La Chambre a repoussé par 441 voix contre 119.

Sur l'amendement de M. Lefas tendant à ce que l'interdiction d'un livre mis en usage dans les écoles publiques soit adressée au ministre de l'Instruction Publique, ont voté :

Contre : MM. de Monzie, Bécays et Malvy.
La Chambre a repoussé par 424 voix contre 127.

Sur l'amendement de M. Gailhard-Bancel, tendant à ce que les chefs de famille puissent garder chez eux chaque année, du 15 mai jusqu'à la fin de l'année scolaire, leurs enfants, ont voté :

Contre : MM. de Monzie, Bécays et Malvy.
La Chambre a repoussé par 338 voix contre 155.

Sur l'ensemble du projet de loi concernant la fréquentation des écoles et la défense de l'école laïque, ont voté :

Pour : MM. de Monzie, Bécays et Malvy.
La Chambre a adopté par 428 voix contre 118.

Sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit pour la célébration, aux frais de l'Etat, des funérailles du général Picquart, ont voté :

Pour : MM. de Monzie, Bécays et Malvy.
La Chambre a adopté par 309 voix contre 119.

Chasse aux petits oiseaux

Les gendarmes ont dressé plusieurs procès-verbaux contre des individus qui, parces temps de neige, chassent les petits oiseaux.

On ne saurait être assez sévère contre ces chasseurs peu consciencieux qui avec une audace insensée, s'amusent à détruire les petits oiseaux presque à l'entrée de la ville.

De nombreux jeunes gens munis de cannes à fusil s'exercent ainsi au tir et ces jours derniers quelques-uns ont fait des hécatombes de petits oiseaux, et cela malgré les protestations indignées des passants et des propriétaires des champs que traversaient ces chasseurs.

« Il y a bien assez d'oiseaux » répandaient ces individus que la gendarmerie fait bien de traquer et enverner lesquels la justice devrait se montrer impitoyable.

Nous croyons savoir qu'à la suite de plaintes et pour réfréner l'ardeur des destructeurs des petits oiseaux, des ordres ont été donnés pour qu'une sévère surveillance soit établie à l'entrée de la ville.

Ces individus malfaisants se gardent bien de déclarer le produit de leur chasse qu'ils enfouissent dans leurs poches.

Toutes les mesures sévères ne seront pas de trop contre eux.

Les Elections et les périodes d'Instruction

Par une circulaire, le ministre de la guerre vient d'ordonner que les réservistes et les territoriaux ne pourront être convoqués du 12 avril au 22 mai, en raison de la période électorale.

Au Sénat

Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 20 janvier 1914, par M. Emile Rey, sénateur, exposant à M. le ministre des finances que, dans la plupart des départements autorisés à cultiver le tabac, des caisses d'assurance contre la grêle ont été établies entre les planteurs, dans les conditions de l'article 44 de la loi de finances de 1895 ; que plusieurs préfets, en raison des écarts considérables que présente ce sinistre d'une année à l'autre, et dans le but de pouvoir faire face aux pertes des années les plus calamiteuses, ont prescrit la constitution de fonds de réserve au moyen de retenues sur les cotisations ; que cette réglementation a rencontré de la résistance dans certains milieux et a été considérée comme illégale ; et demandant quels sont en cette matière les pouvoirs des préfets.

P. T. T.

Nous apprenons avec plaisir que M. Molinié, commis principal des P. T. T. à Creil, est nommé en la même qualité à Cahors.

Nos félicitations à M. Molinié dont le départ de notre ville, il y a quelques mois, avait été vivement regretté par ses nombreux amis.

A la gare

M. Georges, contrôleur de la Compagnie d'Orléans en résidence à Villefranche, est nommé chef de gare à Cahors, en remplacement de M. Huss, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Au moment où M. Huss quitte ses importantes fonctions de chef de gare à Cahors pour prendre un repos bien mérité, nous tenons à lui adresser l'expression de nos vives sympathies.

M. Huss laissera parmi tous ses subordonnés et ceux qui ont eu des rapports avec lui, le souvenir d'un chef bienveillant et très accueillant.

A son successeur M. Georges, nous adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

L. B.

Perception

Dans la liste des commis de perception classés pour l'obtention d'une perception de 4^e classe, nous relevons le nom de M. Couaillac, fondé de pouvoirs à la perception de Cahors.

Félicitations.

Pourvois rejetés

Diverses personnes se sont pourvues en cassation contre la décision du préfet du Lot, qui a refusé de les admettre sur la liste des assurés facultatifs, d'après les dispositions essentielles de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

La Cour de Cassation vient de rejeter les pourvois.

Les allocations pour soutien de famille

La nouvelle circulaire adressée aux préfets par le ministre de l'Intérieur, relative aux allocations aux soutiens de famille fait état des renseignements statistiques demandés par M. René Renoult

sur l'application de l'article 12 de la loi du 9 août 1913. Il en résulte que le pourcentage moyen des allocations est pour le moins égal au maximum de 10 % prévu par la loi de 1905.

Le ministre de l'Intérieur demande aux préfets de se renseigner sur le nombre et le résultat des appels interjetés devant le tribunal civil contre les décisions cantonales. Il invite les préfets à faire appel, dans le cas où ils le jugeront utile. Mais il ne maintient pas l'obligation que la précédente circulaire imposait de recourir à cette mesure en cas de non unanimité des membres de la commission.

La circulaire recommande enfin aux préfets de s'inspirer, conformément aux vœux du législateur, dans les avis qu'ils formulent de la plus scrupuleuse équité.

Concours musical

Le concours musical de Périgueux des 30, 31 mai et 1^{er} juin prochain a été très favorablement accueilli dans le monde orphéonique.

L'envoi du règlement a fait affluer au secrétariat, les demandes de renseignements et très nombreuses sont les sociétés qui dès la première heure ont tenu à se faire inscrire à ce tournoi artistique qui s'annonce comme particulièrement brillant.

La population Périgourdine se réjouit à l'avance, de justifier une fois de plus, sa renommée de bonne et franche hospitalité, et les orphéonistes sont certains de recevoir dans la charmante cité de Vézère si attrayante, par ses souvenirs historiques, l'accueil le plus enthousiaste et le plus empressé.

M. Emile Rozières, directeur général du concours, rue Gambetta, reçoit les adhésions et se fait un plaisir de répondre à toute demande de renseignements.

Postes et Télégraphes

Un concours pour l'admission à trente emplois d'Agent mécanicien des télégraphes et des téléphones aura lieu à Paris, les 23, 24 et 25 mars 1914 et jours suivants s'il y a lieu.

Pour être admis à ce concours, les candidats doivent avoir satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée (loi du 21 mars 1905, art. 7) et être âgés de 25 ans au plus au 1^{er} janvier 1914. Pour les candidats ayant effectué leur service militaire, la limite d'âge est reculée de la durée de ces services militaires, sans toutefois pouvoir dépasser 30 ans.

Peuvent seuls participer aux épreuves d'admission :

1. Les anciens élèves brevetés des Ecoles nationales des arts et métiers ;
2. Les anciens élèves des Ecoles nationales d'horlogerie de Besançon et de Cluses de l'Ecole d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny, des Ecoles nationales professionnelles et des Ecoles professionnelles de la ville de Paris (Diderot et Dorian) ayant obtenu le diplôme de sortie d'une de ces écoles ;
3. Les anciens élèves des Ecoles pratiques d'industrie pourvus du certificat d'études pratiques industrielles ;
4. Les ouvriers mécaniciens qui produisent des références certifiant qu'ils ont travaillé pendant deux années au moins dans un atelier d'électricien ;
5. Les candidats possédant un brevet de second-maître ou de quartier-maître mécanicien ou torpilleur de la marine de l'Etat et libérés ou libérables avant la date fixée pour l'ouverture des cours.

Les postulants se procureront le programme du concours à la Direction des Postes et Télégraphes de leur département. Ils devront adresser leur demande à l'Ingénieur en chef des ateliers des Postes et des Télégraphes.

Le point du jour, il entra dans un café, il demanda de l'encre et une plume, et il écrivit.

Quand sa lettre fut achevée il la mit sous enveloppe, et sur cette enveloppe il traça cette adresse :

« Madame Georges Herbert,
« au château de Presles.
« par Toulon. »

Il sortit ensuite du café, jeta sa lettre dans la première boîte de poste qui se présentait sur son chemin, et gagna précipitamment le boulevard Beaumarchais où demeurait un de ses amis politiques qui allait lui donner l'hospitalité.

Le lendemain matin, avec les premiers rayons de l'aube naissante, l'insurrection était sur pied. Elle n'attendait plus qu'un signal qui ne devait pas se faire attendre longtemps.

Je ne vais pas entreprendre la tâche impossible de décrire l'aspect des boulevards de Paris, pendant la première des journées de juin.

Pour quiconque ne les a pas vus, tout ce que j'y pourrais en dire serait bien loin d'en donner une idée exacte.

(A suivre).

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

Épilogue.

II

Les mauvais jours.

Nos lecteurs ont-ils oublié que le jeune Provençal, au moment où nous leur avons fait faire sa connaissance, lisait le National dans l'un des salons du restaurant de Loulatot.

Un peu plus tard, son valet de chambre expliquait en ces termes les motifs pour lesquels Georges et le marquis de Salbert ne se voyaient plus :

— Il y a eu quelque chose entré eux... une discussion... à propos de bêtises... à propos d'opinions politiques sur le gouvernement... j'ai appris ça du valet de chambre de M. de Salbert... Le marquis a reproché un jour à mon maître d'avoir des opinions trop... attendez que je me rappelle le mot... ah ! c'est ça,

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favra.

trop avancées... je ne sais pas bien ce que ça peut vouloir dire... Mon maître a répondu en parlant de morgue aristocratique, et le marquis a répliqué que certaines manières de voir étaient bonnes pour les roturiers.

Depuis cette époque les opinions de Georges ne s'étaient jamais modifiées.

L'amour et le bonheur avaient bien pu l'absorber au point de lui faire oublier pour un temps ses convictions... mais, aujourd'hui que le malheur était venu, les instincts libéraux se réveillaient soudain.

Georges se disait en outre qu'il trouverait dans la vie politique, sinon une consolation, du moins une distraction pour ses douleurs.

Done, à peine arrivé à Paris, il se jeta dans l'opposition à corps perdu, et il ne tarda guère à se mettre en évidence et à devenir, sinon un chef de parti, du moins un homme important.

Sa parole, sa plume, sa fortune, le tribun futur mit tout à la disposition de ceux dont il partageait les croyances et qui se servaient largement de tout cela... de la fortune surtout.

Georges écrivait à sa femme des lettres assez fréquentes et pleines de tendresses, seulement, il ne disait jamais que l'époque de son retour dut être prochaine...

Allons, murmura Diane, il faut attendre encore.

Raoul, lui, savait à quoi s'en tenir, mais pour rien au monde il n'aurait répété à Madame Herbert la désolante parole qu'il avait entendue au moment du départ.

Georges ne s'était pas trompé dans ses prévisions.

Ainsi qu'il l'avait conjecturé d'après la marche des événements, une révolution était proche.

Le coup de tonnerre de 1848 était imminent.

Grâce au ciel, nous n'écrivons point un roman politique, nous n'avons donc ni à raconter, ni à commenter la révolution de Février.

Georges avait acquis une grande notoriété, il était bien authentiquement un républicain de la cellule, il comptait d'innombrables amis politiques...

Il résulte de tout cela qu'il fut élu représentant du peuple dans trois collèges électoraux à la fois.

Il avait la ferme intention de siéger à l'Assemblée nationale parmi les modérés, mais il se vit bien vite débordé, entraîné ; on murmura à ses oreilles le mot de réaction, et, un peu à contre-cœur, il fut contraint d'aller siéger sur les bancs de la Montagne la plus parfaitement démocratique et la plus profondément sociale.

Les étranges tendances de quelques-uns de ses collègues lui causaient bien un étonnement mêlé d'une certaine répulsion, mais il était trop tard pour s'éloigner d'eux. Une retraite aurait revêtu les caractères d'une défection.

Les événements se succédèrent. Ces événements, peut-être les raconterons-nous un jour, et certes l'histoire que nous écrivons ce jour-là sera, plus curieuse, plus bizarre, plus pittoresque, mais aussi plus invraisemblable que le roman le plus débordant d'excentricité et de fantaisie.

Le 14 juillet arriva.

Il était évident pour tout le monde que les trois jours de février n'avaient offert qu'un escamotage sans importance dont l'unique résultat était la chute d'un trône et la fuite d'un roi, et qu'une grande lutte se préparait, une bataille terrible et sanglante, une mêlée hideuse, où les combattants seraient de part et d'autre impitoyables...

Paris comprenait à merveille qu'il dormait sur un volcan, aussi dormait-il assez peu et d'un sommeil notablement agité...

On attendait... et on attendait avec impatience, car, de tous les supplices, l'incertitude est le plus odieux.

Un soir (je m'en souviens comme si c'était hier), rien qu'à voir l'aspect

de la grande ville, chacun se dit : — C'est pour demain.

Les boulevards étaient encombrés d'une foule immense et presque silencieuse.

De temps en temps, au milieu de cette foule, passaient des hordes d'hommes déguenillés, secouant des drapeaux et vociférant sur un air trivial et farouche :

Les peuples sont pour nous des frères !...
Des frères !...
Des frères !...
Et les tyrans des ennemis !...

Des bandes de gamins suivaient ces hordes en criant à tue-tête :

— Des lam-pions !... des lam-pions !... des lam-pions !... et en brisant à coups de pierres les vitres qui ne s'illuminaient pas ou qui s'illuminaient trop lentement à leur gré.

Georges Herbert, lui, savait comme tout le monde, et mieux que tout le monde, que quelque chose de formidable se passerait le lendemain.

Il connaissait officiellement le plan de l'insurrection, et il était appelé à jouer un rôle important dans la bataille qui se préparait.

Aussi, sortant vers minuit d'un club où il avait longuement parlé, et ne devant pas rentrer chez lui cette nuit-là, car il demeurait rue de la Paix et sa présence était nécessaire au faubourg Saint-Antoine dès

phes, boulevard Brune, n° 75, à Paris (14^e arrondissement).

Les candidats devront s'engager par écrit, à se mettre entièrement à la disposition de l'Administration pour une résidence quelconque de la Métropole en cas d'admission. Ils joindront à leur demande :

1. Les diplômes, brevets ou références indiqués ci-dessus ;
 2. Un extrait dument légalisé de leur acte de naissance ;
 3. Un certificat du maire ou du commissaire de police de leur résidence constatant qu'ils sont de bonnes vie et mœurs et qu'ils sont de nationalité française ;
 4. Un certificat établi par un médecin assermenté constatant leur aptitude physique aux fonctions qu'ils sollicitent et attestant qu'ils sont vaccinés ou revaccinés depuis moins de six ans. Ces renseignements pourront être contrôlés, au moment même de l'examen, par un médecin de l'Administration qui s'assurera, en outre, que les postulants ne sont pas atteints de tuberculose confirmée ou douteuse. Tout postulant qui présentera des symptômes de cette maladie sera éliminé ;
 5. Enfin une copie certifiée de l'état des services militaires et un certificat de bonne conduite au corps ou, en cas d'exemption, un certificat constatant leur situation au point de vue de la loi sur le recrutement de l'armée.
- La liste d'inscription des candidatures sera close le 14 février 1914.

Ensemencements d'automne

L'Officiel publie les évaluations au 1^{er} janvier 1914 des ensemencements d'automne.

Voici pour le Lot les évaluations de ces ensemencements :

Blé. — Surfaces ensemencées : 78.500 hectares, état des cultures, bon.

Méteil. — Surfaces ensemencées : 950 hectares, état des cultures, bon.

Seigle. — Surfaces ensemencées : 10.000 hectares, état des cultures, bon.

Orge. — Surfaces ensemencées : 700 hectares, état des cultures, bon.

Avoine. — Surfaces ensemencées : 4.500 hectares, état des cultures, bon.

Cidre. — Production des cidres et poirés : 3.200 hectolitres. Production totale des pommes et poirés à cidre quelle que soit leur utilisation : 15.180 quintaux.

Théâtre de Cahors CINÉMA

Le Cinéma-théâtre municipal continue la série de ses brillantes représentations qui sont suivies avec intérêt par les Cadurciens.

Tous les spectateurs apprécient hautement la variété et la beauté des films.

En outre, ils sont charmés par l'excellent orchestre de 15 musiciens qui, sous l'excellente direction de leur chef, M. Nouyrit, ajoutent un agrément au spectacle superbe qui est offert à chaque représentation.

Les sacrifices que s'impose la Direction en vue de ces spectacles méritent certainement d'être encouragés : aussi les Cadurciens se rendent à ces soirées intéressantes et instructives.

Ainsi samedi et dimanche, la Direction du Cinéma-théâtre municipal a décidé de présenter la grande scène des « Misérables », le grand roman de Victor Hugo.

Voici le programme qui sera donné ce soir jeudi à 9 heures :

1^{re} partie
Sports : L'Ecole Normale de gymnastique et d'escrime de Joinville; Comique : Boireau à la pêche; Chasse : La chasse au tigre de Dinand Dink; Comique : Occupe-toi d'Anatole (Entr'acte).

2^e partie
Actualités : Pathé-Journal; Drame en deux parties : Les Chemins de la Destinée (Entr'acte).

3^e partie
Voyage : La rivière Clyde à Lanark; Comique : Déménagement aérien; Drame : Le Mensonge de Ronald; Comique : Rigadin et la petite Moulinet (Bonsoir).

ANNUAIRE OFFICIEL 1914

Vient de paraître

A l'imprimerie du Journal du Lot

L'ANNUAIRE OFFICIEL
Du département du Lot

Nombreux renseignements
Liste des principaux Commerçants
du département.

Prix : 2 francs. — Envoi franco contre
mandat de 2 fr. 30, adressé au
Journal du Lot.

Arrondissement de Cahors

Blars

Répartiteurs. — Par arrêté de M. le Préfet du Lot, ont été nommés répartiteurs titulaires pour 1914 :

MM. Poujade Michel, Antoine Bornes, Joseph Bessac, domiciliés à Blars ; Pradines Baptiste et Félix Bru, domiciliés à Marciilhac.

Ont été nommés répartiteurs suppléants :

MM. Jean Delfau, André Raffy, Gilles Galté, domiciliés à Blars ; André Marceac à Marciilhac, Pierre Vinges à Sauliac.

Galvignac

Le rouget. — Un propriétaire de notre commune, M. Pierre Vinges, conseiller municipal, a eu la très désagréable surprise, ces jours derniers, en se levant, de trouver son porc, qui pesait près de 200 kilos, mort. Il a fait appeler le vétérinaire qui a constaté qu'il était mort du rouget. Comme c'est une maladie contagieuse, tous les propriétaires de la commune s'empressent de faire abattre leurs porcs gras. Il est en même temps interdit aux habitants de la commune de conduire un de ces animaux à la foire.

Syndicat des planteurs de tabac. — Dimanche avait lieu la réunion du Syndicat des planteurs de tabac, sous la présidence de M. Bru, président. Le but de la réunion était le renouvellement du bureau et le paiement des cotisations.

L'ancien bureau, ainsi composé, a été réélu à l'unanimité :

MM. Bru, président ; Gêdulphé Garrigues, vice-président ; Emile Aussat, secrétaire, et Jean-Louis Lattes, trésorier.

Albas

Complément d'un compte rendu. — A la dernière réunion plénière du comité républicain d'action démocratique, chaque membre présent, sur la proposition du secrétaire, M. Bataille, versa spontanément la somme demandée pour la création d'une œuvre post-scolaire, société de tir, entre les jeunes adultes de l'école laïque.

« Dès que le versement fut fait entre les mains du trésorier du comité, un membre fit remarquer avec juste raison que le montant de la somme recueillie ne serait versé que pour une œuvre strictement laïque post-scolaire et républicaine.

« Que sous aucun prétexte, l'argent ne pouvait être dévié de cette voie. « Cette proposition fut adoptée à l'unanimité des membres présents. »

Puy-l'Évêque

Démographie. — Dans le courant de l'année 1913 il a été enregistré à la mairie de Puy-l'Évêque : 18 naissances, 45 décès dont 5 à l'hospice et étrangers à la commune, un divorce et une adoption.

Douelle

Foire aux moutons. — Notre foire du 19 janvier a présenté moins d'animation par suite du mauvais temps et de sa coïncidence avec d'autres foires de la région.

Les moutons gras se sont vendus au prix moyen de 1 fr. le kilogramme. Très peu d'affaires sur les bêtes destinées à l'engraissement.

Il s'était fait de nombreuses ventes à l'étable quelques jours auparavant. C'est fâcheux ; le marché est ensuite moins bien approvisionné et le renom de nos foires ne peut qu'y perdre.

Etat civil. — Dans le courant de l'année 1913, la mairie a enregistré 9 naissances, 3 mariages et 27 décès. Cette année comptera parmi les plus funestes. L'écart entre les naissances et les décès n'avait pas été aussi grand depuis 1899, année où la typhoïde fit de nombreuses victimes.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Société de sport. — L'équipe du G. S. F. a eu dimanche une belle séance d'entraînement au stand de la villa des Roses. Dimanche prochain, grand match avec une Société voisine.

Théâtre municipal. — C'est samedi 31 janvier, à huit heures et demie très précises, que la tournée Montal-Régner donnera sur notre scène une représentation de « l'Insaissable Fantomas », grande pièce dramatique et policière en deux parties, cinq actes et huit tableaux, de M. Lecomte et Mme Henriette Gauthier.

Gamburat

Convocations. — La commission d'assistance et le conseil municipal sont convoqués pour dimanche prochain, 25 courant, à 9 et 10 heures du matin, pour dresser la liste des indigents.

Gagnac

Etat-civil. — La mairie de Gagnac a reçu, pendant l'année 1913, 19 déclarations de naissances et 19 décès, elle a enregistré 3 mariages.

Tableau de recensement. — Sur le tableau de recensement de la classe 1914, figurent 11 jeunes gens.

Mariages. — Nous apprenons avec plaisir le mariage de M. Landes Antonin, propriétaire au bourg de Gagnac, avec Mlle Elodie Marie-Louise, domiciliée au bourg de Glanes. Ainsi que celui de M. Allègre Louis, propriétaire au village du Moulicou, avec Mlle Victorine Puch, née à Lamativie, en ce moment domestique chez M. Bouyssou du village de Felzine.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Marciilhac

Listes électorales. — La commission administrative des listes électorales de la commune de Marciilhac, composée de MM. Falguères maire, Cassary délégué du Conseil municipal, Couderc délégué administratif, a procédé à 8 additions et 8 radiations. Par suite de l'application de la loi du 29 juillet, 1913 sur les inscriptions multiples, d'autres radiations sont à prévoir.

Saint-Cirgues

Comité républicain radical socialiste. — Le comité républicain radical socialiste de Saint-Cirgues, réuni en assemblée générale le 18 janvier courant, a procédé au renouvellement du bureau et à l'élection des membres de la commission.

Il remercie M. Nozières, son ex-secrétaire, du dévoué concours qu'il a apporté à la cause du comité pendant son séjour à Saint-Cirgues.

Avant de se séparer, le comité radical socialiste adresse à M. Malvy, ministre du commerce, ses plus vives félicitations à l'occasion de son arrivée au pouvoir et pour le rôle énergique qu'il a joué au congrès de Pau.

Livernon

Nécrologie. — M. Rouquié s'est éteint dans la nuit de dimanche, à l'âge de 80 ans. Nos condoléances émues à toute son honorable famille.

Boussac

Carnet blanc. — C'est avec plaisir que nous avons appris le prochain mariage de M. Vidal Jean-Jacques, le jeune et sympathique conseiller municipal domicilié au village de Remède, avec Mlle Berthe Montagne, domiciliée à Frontenac, canton de Cajarc.

Aux futurs époux, nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

Corn

Listes électorales. — La Commission administrative de la liste électorale de la commune de Corn, composée de MM. Emile Labanhié maire, Louis Beaulieu adjoint, délégué du Conseil municipal, Serres délégué administratif, a procédé à 10 radiations et à 3 additions.

En exécution de la loi du 29 juillet 1913 sur les inscriptions multiples, d'autres radiations sont à prévoir.

Hyméne. — Nous avons appris avec plaisir le mariage de M. Raymond Navet, du Pech-d'Arsoy, frère du sympathique conseiller municipal radical, avec Mlle Noémie Bayou, de Peyrelongue.

A ces deux enfants de Corn, nos souhaits de bonheur et de prospérité.

Répartiteurs pour 1914. — Titulaires : MM. Bose Jean, au Coustalou, Jean Sénac, à Goudou, Paul Hug, du bourg.

MM. Jean Bousquet, à Cambes, Julien Rigal, à Livernon.

Suppléants : MM. Louis Lapergue, du bourg, Auguste Francoual, du Causse, Liauzon fils, de Miquoil, Galabert Faustin, de Boussac, Jean Francoual, à Ste-Eulalie.

Saint-Céré

Union musicale. — Dans sa dernière réunion, l'Union musicale a nommé M. Arcizet, directeur de l'école primaire supérieure de garçons, président de cette société, en remplacement de M. Sarciron, ancien notaire, qui a quitté Saint-Céré.

M. Chansard, négociant, a été nommé vice-président en remplacement de M. Arcizet.

La salle de répétitions de l'Union musicale est transférée rue du Mazel, maison Loubières.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

La soirée récréative. — La belle soirée récréative qui doit donner samedi soir « l'Association des anciennes élèves de l'école primaire supérieure » à l'hôtel de ville de Gourdon, ayant rencontré de tous les côtés de très nombreuses adhésions, le Comité vient de se rendre compte de l'impossibilité de caser tout le monde. Désireux cependant de donner entière satisfaction à toute la population, il vient de décider qu'une matinée aurait lieu le lendemain dimanche, à 3 heures du soir, dans la même salle, afin de ne priver personne d'une

agréable distraction dont on est vraiment trop sévère, à Gourdon.

Nous félicitons vivement la jeune association de son excellente initiative qui vient rompre très heureusement la monotonie désespérante de cette rude saison hivernale vraiment trop déprimante pour tous.

Gramat

Foire. — Très bonne foire malgré le temps rigoureux et la neige. Voici quelques cours :

Foirail. — Bœufs de travail, de 1000 à 1200 fr. la paire.
Bœufs de boucherie, de 38 à 45 fr. les 50 kilos.

Vaches grasses, de 32 à 38 fr. les 50 kilos.
Vaches de travail, de 600 à 800 fr. la paire.

Bouvillons, de 300 à 450 fr. la paire.
Veaux de lait, de 1 fr. 10 à 1 fr. 20 le kilo.

Montons gras, de 38 à 45 fr. les 50 kilos.

Brebis de troupeau, de 35 à 55 fr. pièce.

Agneaux, de 18 à 25 fr. pièce.

Porcs gras, de 55 à 60 fr. les 50 kilos.

Porcs moyens, de 50 à 55 fr. les 50 kilos.

Porcs d'élevage, de 35 à 55 fr. pièce.

Porcelets, de 18 à 25 fr. pièce.

Halle. — Blé, 20 fr. l'hecto.

Avoine, 10 fr. l'hecto.

Châtagnes, 7 fr. 50 l'hecto.

Pommes de terre, 8 fr. l'hecto.

Vollailles. — Poules, 0 fr. 70 le 1/2 kilo.

Poulets, 0 fr. 80 le 1/2 kilo.

Canards, 0 fr. 70 le 1/2 kilo.

Dindons, 0 fr. 75 le 1/2 kilo.

Lapins, 0 fr. 50 le 1/2 kilo.

Oufs, 1 fr. 40 la douzaine.

Oies grasses, 1 fr. 20 le 1/2 kilo.

Foies gras, 2 fr. 75 le 1/2 kilo.

Ussel

La neige. — Une épaisse couche de neige recouvre le sol depuis huit jours. Les services de voitures pour Cahors sont interrompus. Le froid est très vif. Il est très difficile de se procurer des vivres.

Avis. — Chacun sait que, en vertu de la nouvelle loi électorale, nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes. Les contribuables d'Ussel qui n'habitent pas la commune, mais qui y figurent sur la liste électorale, sont priés, s'ils veulent y être maintenus, d'en aviser au plus tôt M. le Maire.

VARIÉTÉS

Les Engélures

De très intéressantes communications ont été faites, cette semaine, à l'Académie de Médecine.

Une, entre autres, de M. le Dr Jacquet, médecin des hôpitaux, dont on connaît les nombreux travaux sur les affections cutanées, concerne les engélures, une petite maladie, aussi agaçante et irritante que douloureuse.

Le Dr Jacquet a trouvé une méthode simple et peu coûteuse pour les guérir.

« Les engélures, dit-il, proviennent d'un conflit entre une série d'excitations organiques provenant de l'appareil respiratoire ou nasal, de l'estomac ou d'une autre partie du corps, en convergence avec des alternances de chaud et de froid. Le résultat de ce conflit c'est, on le sait, une inflammation locale causée par un arrêt plus ou moins complet de la circulation sanguine. »

Aidé de M. Jourdanet, le Dr Jacquet a remarqué que pour amener la guérison rapide des engélures, il fallait supprimer les excitations organiques et éviter le plus possible les variations de température. A ces conseils, le Dr Jacquet ajoute une indication très simple.

Comme les comédiens et comédiennes usent, pour se blanchir les mains, avant d'entrer en scène, de l'élevation des bras, le savant recommande aux personnes souffrant d'engélures de lever la main ou le pied malade et de faire un certain nombre de mouvements qui auront pour effet de décongestionner le membre souffrant en faisant descendre le sang.

En procédant ainsi une dizaine de fois par jour, pendant quelques instants chaque fois, les doigts boudinés et gourds s'assouplissent par ce genre de massage et les engélures disparaissent très rapidement.

Bibliographie

On a souvent remarqué que les modes féminines d'aujourd'hui présentent de nombreuses analogies avec celles du Directoire. Il va être facile de s'en rendre compte puisque l'on reprend, au théâtre, *Les Merveilleuses* de Victorien Sardou. On peut même avancer que la preuve en est faite déjà, grâce aux *Annales*, où l'on trouve, cette semaine, de piquantes études littéraires qui, sous la plume de Jules Lemaitre, Frédéric Masson, Adolphe Brisson, etc., — et à l'aide de curieuses « pages ou-

Destruction des insectes nuisibles

La Station entomologique de la Faculté des Sciences de Rennes fournit gratuitement tous les renseignements concernant les moyens à employer pour détruire les insectes nuisibles.

Ecrire à Monsieur F. Guitel, Professeur à la Faculté des Sciences de Rennes, en lui envoyant le nom ou un échantillon de l'insecte à détruire.

Pêche et Pisciculture

Lisez tous le *Pêcheur*, revue bimensuelle (23^e Année), organe officiel des pêcheurs à la ligne et de leurs sociétés ; 10, rue des Beaux-Arts, Paris. — Abonnements : France 6 francs ; Etranger 7 francs par an. — Envoyer mandat-poste.

A vendre

MOULIN DE BOULÉZAC

Avec ses dépendances

Situé au PONT-DE-RHODES, commune de Frayssinet-le-Gourdonnais.

S'adresser au bureau du journal.

PAR CORRESPONDANCE

A PEU DE FRAIS

et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ECOLE FIGIER :

Commerce, Finance, Ecriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Drott, Dessin Industriel, Publicité, etc.

Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'Ecole, les Elèves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois, L'École FIGIER prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux *Carrères Administratives*. Envoi gratuit du Programme C, Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.



ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Rend aux cheveux gris leur couleur et beauté naturelles. Supprime les pellicules et arrête la chute des cheveux.

SE RECOMMANDE PAR 30 ANS DE SUCCÈS ET UNE VENTE TOUJOURS CROISSANTE.

Envoi franco du prospectus sur demande
ENTREPOT : 28, Rue d'Enghien, PARIS
EN VENTE PARTOUT

Le flacon 2 fr. 75 ; le grand flacon 4 fr. 75
EXIGEZ sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR

FORCEVIRILE

retrouvé à tous les âges par la méthode scientifique de l'ORHIN, 20, rue Richer, Paris. Efficacité garantie. Jamais d'insuccès. Notice explicative gratuite et franco sur demande.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 janvier.

Le marché s'est montré moins ferme que les jours précédents et les affaires ont été très réduites.

Notre 3 0/0 fléchit à 85,80. Les fonds d'états étrangers sont irréguliers : l'Extérieure espagnole cote 89,47, l'Italien 96,80, le Turc 85,07 et le Serbe 80,10. Les emprunts russes s'inscrivent en baisse : le 3 0/0 1891 est à 75,30, le 1896 à 73,30, le 5 0/0 1906 à 103, le 4 1/2 1909 à 97,45 et le Consolidé à 90,75.

Nos établissements de crédit sont indécis. La Banque de Paris termine à 1616, le Comptoir d'Escompte à 1050, le Crédit Foncier à 866, le Crédit Lyonnais à 1692 et la Société Générale à 813.

Dans le groupe des Chemins français, l'Est fléchit à 915 et l'Orléans à 1332.

Le Rio-Tinto reperd un peu de terrain à 1736.

MESDAMES,

Habillez-vous vous-mêmes, avec
LES 10 PATRONS GRATUITS
que donne chaque mois

Le PETIT ECHO de la MODE

Embellissez votre intérieur avec les jolis travaux à l'aiguille dont les

DESSINS DÉCALQUABLES AU FER CHAUD

vous sont gratuitement donnés chaque quinzaine par

LE PETIT ECHO DE LA MODE

vendu partout 10 cent. le N° chaque MERCREDI

ABONNEMENTS : 1 An, 6 Fr. en France ; 10 Fr. à l'Etranger

Prime gratuite à toute abonnée d'un an : Le GUIDE des CONVENANCES

(Ajouter 0 fr. 50 pour le port de la Prime.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et les Colonies portugaises de l'Afrique, le Cap et le Natal, via Lisbonne. Par service combiné entre les Chemins de fer Français d'Orléans et du Midi, ceux intéressés d'Espagne et du Portugal et l'Entreprise Nationale de Navigation.

Billets simples et d'Aller et Retour 1^{re} classe (Chemin de fer et paquebots) entre Paris-Quai d'Orsay et Sao Thomé, Ambriz, Loanda, Benguela, Mossamédès, Capetown, Mozambique, Quelimane, Lourenço-Marqués, et Beira.

Durée de validité : (a) des billets simples, 4 mois; (b) des billets d'aller et retour, un an. Faculté de prolongation pour les billets aller et retour.

Enregistrement direct des bagages pour les parcours par fer.

Faculté d'arrêt tant en France qu'en Espagne et en Portugal à un certain nombre de points.

Les billets sont délivrés à Paris, à la gare de Paris-Quai d'Orsay; en Afrique, aux Agences de l'Entreprise Nationale de Navigation.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales
8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

EN SOUSCRIPTION

ONÉSIME RECLUS ATLAS

DE LA PLUS GRANDE FRANCE

160 cartes 4^e en couleurs en 20 livraisons
160 pages de texte avec vignettes sur carton de Luxe couché

PRIX : 60^f broché, 66^f relié. Demander Livraison Spécimen à 3 fr.
Dès le 16 Mai 1913. Fr. 70 et 76 à **ATTINGER FRÈRES** Éditeurs, PARIS
2, Rue Antoine-Dubois

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances

A LA
GRANDE PHARMACIE
DE LA CROIX-ROUGE

LA plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION
Directeur : **Paul GARNAL**, O. S. Pharmacien de 1^{re} Classe
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot - Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris
Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) -- CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL

remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON
DES
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphiode Garnal **ATTESTATION D'UN MÉDECIN**
et le Corps Médical **DE LA FACULTÉ DE PARIS**

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

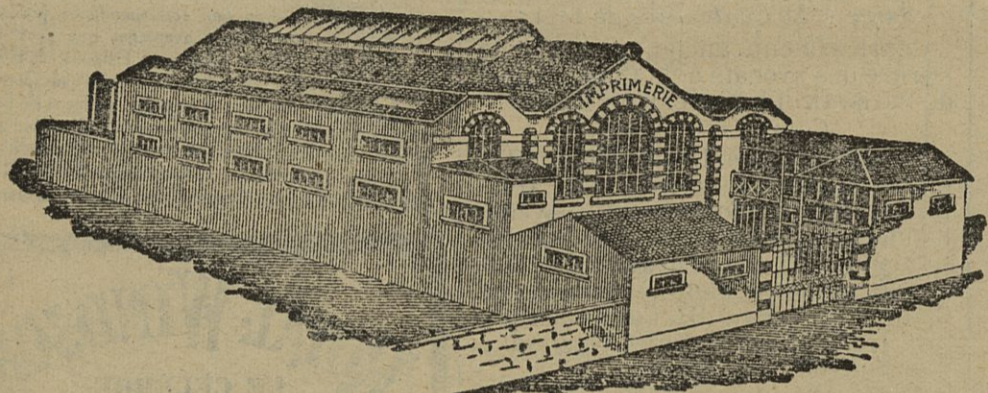
ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS



← USINE DE CAHORS →

SERVICE D'HIVER (1913-14)

De Paris à Toulouse par Cahors

| | 739 | | 3 | | 1123 | | 23 | | 35 | | 1125 | |
|--------------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|
| | 1 ^{re} | 2 ^e | 1 ^{re} | 2 ^e | 1 ^{re} | 2 ^e | 1 ^{re} | 2 ^e | 1 ^{re} | 2 ^e | 1 ^{re} | 2 ^e |
| PARIS (Orsay) dép. | 8 | 20 | 19 | 20 | 27 | 22 | 51 | | | | | |
| PARIS (Aust.) dép. | 8 | 30 | 19 | 10 | 20 | 37 | 23 | 4 | | | | |
| LIMOGES (arr.) | 14 | 2 | 0 | 47 | 2 | 28 | 8 | 34 | | | | |
| LIMOGES (dép.) | 3 | 16 | 14 | 12 | 0 | 53 | 2 | 36 | 9 | 10 | | |
| BRIVE... (arr.) | 6 | 18 | 15 | 41 | 2 | 20 | 4 | 5 | 12 | 5 | | |
| BRIVE... (dép.) | 6 | 45 | 15 | 48 | 2 | 35 | 4 | 14 | 13 | 12 | 19 | 25 |
| Gignac-Cressensac | 7 | 21 | 16 | 33 | | | | | 13 | 47 | 20 | 3 |
| SOUILLAC (arr.) | 7 | 40 | 16 | 52 | | | 4 | 49 | 14 | 6 | 20 | 23 |
| SOUILLAC (dép.) | 7 | 45 | 16 | 54 | | | 4 | 52 | 14 | 10 | 20 | 43 |
| CAZOUËS... (dép.) | 7 | 53 | 17 | 2 | | | | | 14 | 18 | 20 | 52 |
| Lamothe-Fénélon | 8 | 9 | 17 | 18 | | | | | 14 | 34 | 21 | 9 |
| Nozac | 8 | 19 | 17 | 28 | | | | | 14 | 44 | 21 | 20 |
| GOURDON | 8 | 31 | 17 | 40 | | | 5 | 17 | 14 | 56 | 21 | 33 |
| Saint-Clair | 8 | 40 | 17 | 49 | | | | | 15 | 5 | 21 | 43 |
| Dégagnac | 8 | 51 | 18 | | | | | | 15 | 16 | 21 | 55 |
| Thédirac-Peyrilles | 9 | 2 | 18 | 11 | | | | | 15 | 27 | 22 | 7 |
| Saint-Denis-Catus | 9 | 13 | 18 | 23 | | | | | 15 | 38 | 22 | 19 |
| Espère | 9 | 22 | 18 | 33 | | | | | 15 | 47 | 22 | 30 |
| CAHORS (arr.) | 9 | 32 | 17 | 18 | 4 | 5 | 5 | 53 | 15 | 57 | 22 | 41 |
| CAHORS (dép.) | 9 | 41 | 17 | 23 | 4 | 9 | 5 | 58 | 16 | 7 | 22 | 41 |
| Sept-Ponts | 9 | 51 | 18 | 8 | | | | | 16 | 18 | 22 | 41 |
| Cieurae | 10 | 5 | 19 | 22 | | | | | 16 | 34 | 22 | 41 |
| Lalbenque | 10 | 12 | 19 | 29 | | | | | 16 | 42 | 22 | 41 |
| Causseade | 10 | 45 | 18 | | | | 6 | 35 | 17 | 17 | 22 | 41 |
| MONTAUBAN arr. | 11 | 19 | 18 | 26 | 20 | 36 | 5 | 9 | 7 | 1 | 17 | 54 |
| TOULOUSE... arr. | 12 | 31 | 19 | 16 | 21 | 57 | 6 | | 7 | 50 | 20 | |

De Toulouse à Paris par Cahors

| | 42 | | 16 | | 1132 (*) | | 4 | | 122 | | 700 | | 1136 | |
|--------------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|
| | 1 ^{re} | 2 ^e | 1 ^{re} | 2 ^e | 1 ^{re} | 2 ^e | 1 ^{re} | 2 ^e | 1 ^{re} | 2 ^e | 1 ^{re} | 2 ^e | 1 ^{re} | 2 ^e |
| TOULOUSE... d. | 13 | 3 | 16 | 45 | 15 | 47 | 18 | 3 | 20 | 45 | 23 | 37 | 5 | 18 |
| MONTAUBAN... d. | 13 | 49 | 17 | 37 | 16 | 37 | 19 | 59 | 21 | 34 | 0 | 27 | 7 | 15 |
| Causseade | | | 17 | 59 | 17 | 16 | 20 | 42 | 21 | 57 | | | 7 | 56 |
| Lalbenque | | | | | 17 | 54 | 21 | 25 | | | | | 8 | 38 |
| Cieurae | | | | | 18 | 2 | 21 | 34 | | | | | 8 | 47 |
| Sept-Ponts | | | | | 18 | 13 | 21 | 46 | | | | | 8 | 59 |
| CAHORS... (arr.) | 14 | 45 | 18 | 36 | 18 | 21 | 21 | 54 | 22 | 35 | 1 | 23 | 9 | 7 |
| CAHORS... (dép.) | 14 | 49 | 18 | 43 | 19 | 4 | 5 | 50 | 22 | 40 | 1 | 27 | 9 | 30 |
| Espère | | | | | 19 | 17 | 6 | 4 | | | | | 9 | 42 |
| St-Denis-Catus | | | | | 19 | 31 | 6 | 20 | | | | | 9 | 54 |
| Thédirac-Peyril. | | | | | 19 | 45 | 6 | 36 | | | | | 10 | 7 |
| Dégagnac | | | | | 19 | 54 | 6 | 45 | | | | | 10 | 16 |
| Saint-Clair | | | | | 20 | 3 | 6 | 54 | | | | | 10 | 25 |
| GOURDON | | | 19 | 24 | 20 | 17 | 7 | 11 | 23 | 22 | | | 10 | 38 |
| Nozac | | | | | 20 | 26 | 7 | 20 | | | | | 10 | 46 |
| Lamothe-Fénélon | | | | | 20 | 35 | 7 | 30 | | | | | 10 | 55 |
| CAZOUËS... (dép.) | 15 | 47 | 19 | 45 | 20 | 57 | 7 | 52 | 23 | 43 | | | 11 | 8 |
| SOUILLAC... (dép.) | 15 | 48 | 19 | 47 | 21 | 3 | 8 | 4 | 23 | 46 | | | 11 | 18 |
| Gignac-Cressensac | | | | | 21 | 32 | 8 | 36 | | | | | 11 | 43 |
| BRIVE... (dép.) | 16 | 23 | 20 | 22 | 22 | 2 | 9 | 7 | 0 | 22 | 2 | 58 | 12 | 11 |
| BRIVE... (arr.) | 16 | 28 | 20 | 31 | | | 9 | 25 | 0 | 28 | 3 | 5 | 12 | 56 |
| PARIS... (A.) arr. | 23 | 45 | 4 | 36 | | | 19 | 5 | 8 | 47 | 10 | 32 | 22 | 46 |
| PARIS... (O.) arr. | 23 | 54 | 4 | 46 | | | 19 | 14 | 8 | 56 | 10 | 41 | 22 | 55 |

De Cahors à Libos

| | 6 | 3 | 7 | 28 | 12 | 40 | 18 | 52 |
|------------------|----|----|----|----|----|----|----|----|
| CAHORS... (dép.) | 6 | 3 | 7 | 28 | 12 | 40 | 18 | 52 |
| Mercuès | 6 | 17 | 7 | 50 | 12 | 54 | 19 | 7 |
| Douelle (Arrêt) | 6 | 21 | | | 12 | 58 | 19 | 11 |
| Parnac | 6 | 28 | 8 | 8 | 13 | 5 | 19 | 19 |
| Luzech | 6 | 34 | 8 | 19 | 13 | 11 | 19 | 27 |
| Castelfranc | 6 | 46 | 8 | 46 | 13 | 22 | 19 | 43 |
| Prayssac (Arrêt) | 6 | 49 | | | 13 | 25 | 19 | 46 |
| Puy-l'Évêque | 6 | 58 | 9 | 11 | 13 | 34 | 19 | 58 |
| Duravel | 7 | 5 | 9 | 25 | 13 | 41 | 20 | 6 |
| Soturac-Touzac | 7 | 13 | 9 | 37 | 13 | 49 | 20 | 14 |
| Fumel | 7 | 23 | 10 | 4 | 13 | 58 | 20 | 27 |
| LIBOS | 7 | 29 | 10 | 11 | 14 | 4 | 20 | 33 |
| PARIS (Orsay) | 22 | 55 | | | 4 | 46 | 8 | 43 |

De Libos à Cahors

| | 12 | 20 | 7 | 48 | 15 | 18 | 21 | 9 |
|------------------|----|----|---|----|----|----|----|----|
| PARIS (Orsay) | 12 | 20 | 7 | 48 | 15 | 18 | 21 | 9 |
| LIBOS (dép.) | 12 | 41 | 7 | 56 | 15 | 26 | 21 | 15 |
| Fumel | 12 | 41 | 7 | 56 | 15 | 26 | 21 | 15 |
| Soturac-Touzac | 12 | 57 | 8 | 6 | 15 | 36 | 21 | 25 |
| Duravel | 13 | 8 | 8 | 13 | 15 | 43 | 21 | 32 |
| Puy-l'Évêque | 13 | 35 | 8 | 22 | 15 | 50 | 21 | 39 |
| Prayssac (Arrêt) | 13 | 35 | 8 | 23 | 15 | 50 | 21 | 39 |
| Castelfranc | 14 | 6 | 8 | 23 | 15 | 57 | 21 | 46 |
| Luzech | 14 | 6 | 8 | 37 | 16 | 2 | 21 | 51 |
| Parnac | 14 | 23 | 8 | 49 | 16 | 12 | 22 | 1 |
| Douelle (Arrêt) | 14 | 38 | 8 | 57 | 16 | 20 | 22 | 9 |
| Mercuès | 14 | 55 | 9 | 7 | 16 | 30 | 22 | 14 |
| CAHORS... (Ar.) | 15 | 13 | 9 | 19 | 16 | 42 | 22 | 31 |

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

| | 20 | 27 | 22 | 51 | 10 | » |
|----------------------|----|----|----|----|----|----|
| PARIS (Orsay) départ | 20 | 27 | 22 | 51 | 10 | » |
| St-Denis-près-Martel | 5 | 46 | 9 | 34 | 13 | 52 |
| Vayrac | 5 | 54 | 10 | 3 | 14 | 3 |
| Bétaille (arrêt) | 5 | 58 | | | 14 | 7 |
| Puybrun | 6 | 6 | 10 | 35 | 14 | 16 |
| Bretenoux-Biars | 6 | 18 | 10 | 48 | 14 | 29 |
| Port-de-Gagnac | 6 | 25 | | | 14 | 36 |
| Laval-de-Cère | 6 | 34 | | | 14 | 44 |
| Lamatvieu | 6 | 55 | | | 15 | 6 |
| Siran (arrêt) | 7 | 11 | | | 15 | 22 |
| La Roquebrou | 7 | 26 | | | 15 | 38 |
| AURILLAC... arrivée | 8 | 5 | | | 16 | 16 |

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

| | 6 | 38 | 10 | 58 | 15 | 32 | 19 | 42 |
|----------------------|---|----|----|----|----|----|----|----|
| Le Buisson... (dép.) | 6 | 38 | 10 | 58 | 15 | 32 | 19 | 42 |
| Sarlat | 6 | 50 | 7 | 33 | 11 | 58 | 16 | 40 |
| Cazouès | 7 | 31 | | | 12 | 38 | 17 | 20 |
| Souillac | 7 | 56 | 10 | 10 | | | | |